

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 1^{er} décembre 2025 et signé par le greffier et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE D'ACTON VALE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil de la Ville d'Acton Vale, tenue à l'Hôtel de Ville d'Acton Vale, le 20 novembre 2025 à 19 h 00 heures et à laquelle sont présents :

Siège #1 - Yves Arcouette
Siège #2 - Johanne Joannette
Siège #3 - Raymond Bisaillon
Siège #4 - Annie Gagnon
Siège #5 - Bruno Lavallée
Siège #6 - Michel Dorais

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Éric Charbonneau. Monsieur Stéphane Chagnon, directeur général et Madame Claudine Babineau, OMA, greffière, assistent également à cette assemblée.

Les élus municipaux ont accepté la transmission de l'avis de convocation par courriel et acceptent individuellement que les sujets suivants soient traités à la présente séance.

1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-11-403

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La greffière dépose au Conseil le certificat de signification attestant que tous les membres du Conseil ont reçu l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et monsieur le maire fait la lecture de l'avis de convocation, lequel est ci-après reproduit :

Acton Vale, le 14 novembre 2025

AVIS DE CONVOCATION

Par la présente, vous êtes convoqué (e) à une séance extraordinaire qui aura lieu jeudi le 20 novembre 2025 à 19 h à l'Hôtel de Ville afin de traiter les items suivants :

1 - OUVERTURE DE SÉANCE

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 016-2025 (Zone 208 - Para-agricoles).

3.2 - Adoption du second projet du règlement 016-2025 modifiant le règlement de zonage 069-2003.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - SUJETS À DISCUTER

3.1 - Assemblée publique de consultation relativement au projet de règlement 016-2025 (Zone 208 - Para-agricoles).

En conformité avec les articles 125 et 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le Conseil tient une assemblée publique sur le projet de règlement 016-2025.

Le maire présente le projet de règlement 016-2025 aux personnes présentes.

Projet de règlement 016-2025

Ce projet de règlement prévoit :

« D'autoriser les usages commerciaux para-agricoles dans la zone à dominance commerciale n° 208 ».

Grille des usages principaux et des normes

La grille des usages principaux et des normes, annexée et faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 069-2003 de la Ville d'Acton Vale, est modifiée par l'ajout des usages commerciaux de classe E-3 « para-agricole », à la liste des usages autorisés dans la zone numéro 208.

Le projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS.

La période de questions débute à 19 h 01.

Aucune question. La période de questions étant terminée, l'assemblée publique de consultation est levée et nous retournons au point numéro 3.2 de l'ordre du jour de l'assemblée spéciale.

2025-11-404

3.2 - Adoption du second projet du règlement 016-2025 modifiant le règlement de zonage 069-2003.

Attendu que le premier projet du règlement 016-2025 a été adopté à la séance ordinaire tenue le 1er octobre 2025 par la résolution 2025-10-354;

Attendu qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 20 novembre 2025 à 19 h;

La conseillère Annie Gagnon propose, appuyée par le conseiller Yves Arcouette et il est résolu d'accepter, sans modification, le second projet de règlement n° 016-2025 « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 069-

2003, afin d'autoriser les usages commerciaux para-agricoles dans la zone à dominance commerciale n° 208 ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

4 - PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question débute à 19 h 02.

Aucune question n'étant formulée, la période de questions se termine donc à 19 h 02.

5 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller Bruno Lavallée propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à dix-neuf heures et deux minutes (19:02).

Éric Charbonneau
Maire

Claudine Babineau, OMA
Greffière